

Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)

Carte d'identité

Nom français : Lucane cerf-volant **Nom latin :** *Lucanus cervus* **Ordre :** Coléoptère **Famille :** Lucanidés

Longueur : 3 à 8 cm

Signe distinctif : mandibules en forme de bois de cerf chez le mâle

Développement larvaire : durant 3 à 5 ans sous terre dans les racines d'une souche

Durée de vie de l'adulte : environ 1 mois entre fin mai et début juillet

Habitat : souches de feuillus en décomposition, en forêt claire, en lisières ou dans les parcs et jardins

Protection légale : au niveau suisse (annexe 3 de l'OPN) et européen (annexe 1 de la Convention de Berne)



Lucane cerf-volant mâle



Lucane cerf-volant femelle



Habitat favorable

Mesures favorables à l'espèce

- Conserver les souches colonisées par le Lucane cerf-volant.
- Conserver une souche haute d'au moins 40 cm de haut lors de l'abattage d'un feuillu en lisière de forêt et en milieux ouverts.
- Maintenir de la diversité dans les classes d'âges des arbres d'un peuplement.
- Planter des espèces indigènes (chênes, hêtres, frênes, ormes).
- Faucher tardivement (dès mi-juillet) les ourlets et bandes herbeuses le long des lisières exposées au sud afin d'éviter les dégâts dus aux machines lors de l'émergence des adultes.
- Installer des habitats de substitution en milieu urbain notamment. Enfoncer profondément des pieux de chênes dans le sol, ou remplir de sciure de feuillus des fosses creusées dans le sol en exposition sud (compléter régulièrement la fosse).



Conservation de souche après l'abattage



Habitat de substitution mixte (sciure et buches)



Habitat de substitution (pieux)

Pour en savoir plus

Fiche d'action RPT no 12 – Lucane cerf-volant. Direction générale de l'environnement, Division Biodiversité et Paysage et Division Forêt.
Disponible sur : <http://www.vd.ch/themes/environnement/forets/services-rendus-par-la-foret/biodiversite/especes-prioritaires/>